



Lettre d'information AIMEylan n°17 – novembre 2015

Rassemblement citoyen de gauche, de l'écologie et du centre

Groupe au conseil municipal de Meylan

Cette lettre des élus d'AIMEylan rend compte du conseil municipal du 16 novembre 2015.

Le conseil municipal a, tout d'abord, eu un moment de recueillement à la mémoire des victimes des attentats de Paris devant le monument aux morts.

Malgré une atmosphère bon enfant, on assiste clairement à une dérive autoritaire de la majorité qui ne juge pas utile de transmettre des informations préalables à quiconque sur ses projets. Les seuls débats ont donc lieu en conseil, sans avis des citoyens, ni même des unions de quartier ou associations. Ces passages en force sont-ils l'expression d'un manque d'assurance dans les projets et d'un rejet de tout dialogue ?

Deux exemples : la carte scolaire et la nouvelle crèche.

Une carte scolaire simplifiée, oui, mais différente de celle du prix du m2 à Meylan.

La démarche de nouvelle carte scolaire est positive : un secteur par école devient trop compliqué à gérer. Une carte avec seulement deux grands secteurs sur Meylan, comprenant respectivement 2 et 3 groupes scolaires, devrait apporter plus de souplesse et diminuer les effets de seuil pour la suppression de classes. S'appuyer sur une étude confiée à l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise (AURG) est également une bonne chose de la part de la majorité.

Malheureusement quand on creuse un peu, on s'aperçoit que :

- Ni les enseignants, ni les parents d'élèves n'ont été informés de cette nouvelle carte,
- Les données transmises à l'AURG ont été biaisées de façon à obtenir le résultat souhaité.

[La nouvelle carte \(en U\)](#) regroupe d'une part Grand Pré et Béalières et d'autre part Maupertuis, Haut Meylan et Mi-Plaine.

Nous avons fait une **proposition alternative**. Deux écoles risquent d'être chargées dans l'avenir : Béalières par les constructions du nord de Inovalée et Grand Pré par les constructions prévues sur le site PLM (Paul Louis Merlin – Schneider). Elles ne doivent donc pas être dans le même secteur scolaire et les zones de constructions doivent être au centre de secteur plutôt qu'à la périphérie : Grand Pré/Mi-Plaine pour PLM, Béalières/Maupertuis pour Inovalée. Cela évitera à des enfants habitant en face de l'école des Béalières de devoir aller jusqu'à Maupertuis selon la carte en U proposée. Le Haut Meylan pouvant être rattaché à Mi-Plaine, consolidant ainsi de nombreuses dérogations actuelles.

Notre proposition s'appuie aussi sur une meilleure mixité sociale alors que la carte de la majorité regroupe les deux écoles/quartiers avec le plus de logements sociaux dans le même secteur. Nous dénonçons ce genre de dérive qui détruit peu à peu le sentiment d'intégration et de solidarité sociale.

Le document de l'AURG est par ailleurs discutable : il ne mentionne pas les constructions en cours sur la zone de Maupertuis. C'est sur la base d'un document inexact, annexé à la délibération, qu'on a demandé de voter aux conseillers municipaux, ce qui peut conduire à sa nullité juridique.

En revanche, **150 logements sont prévus sur le site de la piscine des Aiguinards** (cf [carte sur notre site](#)) et 50 sur celui du gymnase de la Revirée ! Pour rappel, la majorité avait proposé au référendum en 2010 la construction d'une zone sportive et une crèche avec ou sans piscine sur ce site. Bien que les Meylanais aient choisi la proposition avec piscine, ils n'auront ni l'un ni l'autre mais une résidence de 150 logements à la place de la piscine dans le quartier le plus dense de la ville. Explications très gênées des adjoints qui n'avaient pas lu l'étude, ni vu cette carte !

Nous avons voté contre la carte scolaire proposée.

Investir pour la petite enfance, oui, mais en préservant un service de proximité.

Vote de ce qui sera sans doute le grand projet du mandat vu le budget prévisionnel de 3,23 M€. Si au mois de juin il avait été évoqué la possibilité de transférer la crèche des Buclos dans l'école, depuis le projet a évolué avec la fermeture des deux crèches des Béalières (Fauvettes et Tamiers) et la construction d'une [crèche de 88 enfants](#). Énorme ! en fait probablement la plus grande crèche de l'Isère !

Ce projet qui émerge tout ficelé pêche par de nombreux aspects :

- aucune information préalable aux parents, aux unions de quartier, aux agents. Une concertation sera engagée plus tard nous répond-on. Mais pour discuter quoi si tout est déjà décidé ?
- ce regroupement de crèches induira un usage de la voiture beaucoup plus important et générera **une noria de voitures** le matin que l'espace contraint des Buclos sera incapable d'absorber (faudra-t-il supprimer le marché le mercredi matin ?). On nous répond que la marche est une bonne chose pour les parents !
- **La crèche est en zone inondable** (comme le projet précédent de crèche dans le parc des Aiguinards en 2012, heureusement annulé !). Elle se trouve en zone violette inconstructible dans le Plan de Prévention du Risque d'Inondation de l'Isère. La majorité répond que l'évacuation ne serait pas plus compliquée que pour des écoliers. On mélange des enfants autonomes et des bébés qu'il faut porter...
- l'idée d'une cuisine centralisée par contre est intéressante car permettant de rénover à moindre coût les crèches existantes.
- la vente de l'ancienne crèche est déjà engagée puisque qu'une délibération valide une vente à Grenoble Habitat pour 1,8 M€. Ce point amène à une discussion sur le niveau de logements sociaux prévu dans cette opération avec dépôt d'un [amendement dit Juppé](#) : en effet à Bordeaux, Alain Juppé a décidé que 55% des nouveaux logements serait du social, soit en locatif (35%) soit en accession sociale à la propriété. Amendement refusé... Pourtant 35% est le seul niveau qui peut permettre à la commune de combler son retard et permettrait une aide de la Métro !

Nous avons fait une **proposition alternative** consistant à construire une crèche, avec cuisine centralisée, intégrée dans la nouvelle opération d'urbanisme dite « PLM », de même taille que la crèche des Buclos actuelle en zone non inondable à un coût moindre et utiliser le site de Bérivière pour accueillir une crèche de 40 enfants pour le quartier des Béalières.

Bien sûr la majorité n'a rien voulu entendre... « Peut-être des idées intéressantes mais c'est trop tard ».

50 minutes de débat en conseil en tout et pour tout pour un investissement de 3,2 M€. Et au final, aucune de nos propositions n'a été retenue par principe ! **C'est la même majorité qui met en place une charte de la concertation !**

Embauche des personnels d'animation périscolaire : mauvaise gestion ou clientélisme ?

Nous apprenons que deux nouveaux directeurs de structures périscolaires doivent être embauchés (en CDD) car ceux que la commune avait embauchés (de manière définitive) n'avaient pas et n'ont toujours pas le diplôme nécessaire à l'exercice de leur fonction... 4 agents là où 2 pourraient suffire !

Nos questions écrites au Conseil:

[Question](#) sur l'accession sociale à la propriété ? [Réponse succincte sur notre site web](#)

[Question](#) sur la politique de prévention à Meylan ? Réponse succincte sur notre site web

Notre nouveau maire était-il éligible à Meylan ? C'est la question qu'a posée Dimitri Mauz, ancien conseiller municipal, à la fin du conseil en distribuant un papier aux élus municipaux et à la presse. Il affirme que Damien Guiguet est inscrit sur la liste électorale sous une fausse adresse depuis au moins 5 ans, et donc notamment pour les dernières élections municipales. Grand moment de tension sur les bancs du conseil.

Cet épisode, en marge du conseil, faisait suite à [notre courrier](#) et question orale dans laquelle nous demandions que le maire nomme une personne incontestable à la commission administrative en charge de la liste électorale, puisque des éléments sérieux sont apparus sur le bien-fondé de son inscription sur la liste électorale. Damien Guiguet n'avait pas répondu positivement à notre demande alors qu'il reconnaîtra lui-même dans les colonnes du Dauphiné Libéré au lendemain du Conseil ne pas être actuellement en situation régulière et en annonçant une régularisation de sa situation au plus vite.

Comment un maire, déjà élu dans notre commune depuis 15 ans, peut-il se retrouver dans cette situation ?

Nous voulons que le maire de Meylan clarifie la situation et demanderons qu'un **élu d'opposition soit nommé à la commission électorale** pour que l'analyse de cette affaire soit incontestable.

*Réunion AIMEylan d'information et de débat
sur l'**armement des policiers municipaux** à Meylan
Vendredi 27 novembre, 20h30, salle polyvalente des Buclos.*

Prochain conseil municipal le lundi 14 décembre, 18h30.

N'oubliez pas de visiter notre site <http://aimeylan.fr>

Abonnez-vous à notre page facebook <https://www.facebook.com/AIMEylan>